



TOP CONDUITE

PERMIS B/AAC/MOTOS/CYCLO

PERMIS B96 ET BE

54490 PIENNES/54750 TRIEUX

INSCRIPTION POUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS NOVICES

REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE DU PERMIS DE CONDUIRE

ARRETE DU 2 MAI 2019.FORMATION PREVUE A L'ARTICLE L223.1 DU CODE DE LA ROUTE

DEPUIS LE 2 MAI 2019, LES AUTO-ECOLES LABELLISEES PAR L'ETAT ET DONT LES FORMATEURS ONT SUIVI UNE FORMATION SPECIFIQUE, PEUVENT METTRE EN PLACE LA « FORMATION DES CONDUCTEURS NOVICES » AFIN QU'ILS PUISSENT REDUIRE LEUR PERIODE PROBATOIRE DE PERMIS DE CONDUIRE

CONDITIONS D'ACCES: LA FORMATION COMPLEMENTAIRE DOIT ETRE SUIVIE ENTRE 6 ET 12 MOIS APRES L'OBTENTION DU PERMIS

LA REDUCTION DE LA PERIODE PROBATOIRE CONCERNE UNIQUEMENT LES CONDUCTEURS QUI N'ONT PAS COMMIS, DURANT LA PERIODE PROBATOIRE, D'INFRACTIONS AYANT DONNE LIEU A RETRAITS DE POINTS OU AYANT ENTRAINE UNE MESURE DE RESTRICTION OU DE SUSPENSION DU DROIT DE CONDUIRE

LA FORMATION EST D'UNE DUREE DE 7 HEURES EFFECTIVES HORS PAUSE MERIDIENNE

PAR GROUPE DE 6 A 12 PERSONNES

TARIF 100.00 E TTC

FORMATION DURANT LES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES, SE RENSEIGNER EN AGENCE

FORMATION OUVERTE AUX ELEVES N'AYANT PAS PASSE LE PERMIS DE CONDUIRE DANS NOTRE ETABLISSEMENT